



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PENTATHLON MODERNE **MODALITÉS DE SÉLECTION SAISON 2020-2021**

Le 04 février 2021

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

L'objectif des règles de sélection est de :

- Favoriser la performance de tous les athlètes.
- Permettre à chacun de prétendre à une sélection dans la mesure où il remplira les conditions écrites par la Direction Technique Nationale.
- Prioriser les athlètes du collectif olympique Tokyo 2020, qui se dérouleront en 2021, l'objectif étant d'avoir aux jeux olympiques, les 2 meilleurs représentants féminins et masculins et de leur donner toutes les chances de performer au plus haut niveau.
- Objectif : Médaille(s) Olympique(s) / Médailles aux compétitions de référence Seniors, Juniors, U19, U17.

RÈGLES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES SÉLECTIONS :

Les sélections pour les compétitions internationales sont un droit que le sportif gagne par ses performances et son comportement à l'entraînement et en compétition. La participation définitive d'un sportif sera validée par le Directeur Technique National, en fonction des points suivants :

- L'athlète devra avoir signé la convention SHN-FFPM.
- Respect de l'ensemble des points de la convention SHN-FFPM.
- Respect des modalités de sélections définies par la Direction Technique Nationale.
- État de forme de l'athlète évalué par l'entraîneur référent. Dans le cas d'une méforme constatée par l'entraîneur référent, le Directeur Technique National se réservera le droit de ne pas sélectionner le sportif pour la compétition.
- Avis médical attestant du bon état de santé du sportif. Dans le cas d'une blessure constatée par le médecin fédéral, le Directeur Technique National se réservera le droit de ne pas valider la sélection. Tout athlète blessé devra consulter le médecin fédéral
- Du respect par le sportif du Suivi Médical Réglementaire.
- En cas de blessure, le Directeur Technique National se réservera le droit de sélectionner un athlète supplémentaire.

Tout athlète qui aura fait l'objet d'une sanction, d'une mesure disciplinaire ou qui pourra nuire à l'image de la Fédération par son comportement ne sera pas sélectionné en Équipe de France.

Les modalités de sélection seront définitivement approuvées après connaissance du montant du contrat de performance accordée sur le haut niveau par l'Agence Nationale du Sport.



NOTE **p3**

SENIORS **p4 à p7**

- 1) **Coupes du Monde**
- 2) **Finale de la coupe du Monde**
- 3) **Championnats du Monde Seniors**
- 4) **Championnats d'Europe Seniors**
- 5) **Compétitions internationales Seniors (Cat B)**

U 24 **p8**

- 6) **Championnats d'Europe U24**

U 22 **p9 à p10**

- 7) **Championnats d'Europe Juniors**
- 8) **Championnats du Monde Juniors**
- 9) **Compétitions internationales Juniors**

U 19 **p11 à p12**

- 10) **Championnats du Monde U19**
- 11) **Championnats d'Europe U19**

U 17 **p13**

- 12) **Championnat du monde U17 (Triathlon)**
- 13) **Championnats d'Europe U17 (Triathlon)**

MASTER (30+,40+,50+,60+,70+) **p14**

- 14) **Championnats du Monde Master**

AUTRES COMPETITIONS INTERNATIONALES **p14**

- 15) **Sélections pour les autres compétitions internationales**

NOTE :

- A) En raison de la crise sanitaire COVID 19, et du report ou annulation de compétitions en 2020, les modalités de sélection 2021 prennent en compte les résultats des saisons 2019, 2020 et 2021.
- B) Les modalités de sélection seront susceptibles d'être réajustées en fonction des évolutions du calendrier national, international ainsi que de l'évolution de la crise sanitaire COVID 19.
- C) La fédération se réserve le droit de décider de la participation ou de la non-participation des équipes de France aux compétitions majeures, afin de garantir la sécurité individuelle des participants (athlètes, entraîneurs, encadrement médical, juges).
- D) Le collectif Olympique Tokyo Femmes et Hommes est maintenu :
 - BELAUD Valentin
 - CLOUVEL Elodie
 - LOUBET Brice
 - OTEIZA Marie
 - PRADES Valentin

Le Collectif Olympique Tokyo a une priorité d'accès aux différents stages de préparation et à toutes les compétitions de la saison 2021 (cf. Modalités de Sélection modifiées de la FFPM pour les JO de Tokyo 2020).

Le règlement final modifié de qualification olympique a été validé par la CCSO du 05 Mai 2020, et il est disponible sur le site de la fédération.

- E) Dans le contexte actuel de crise sanitaire, tous les déplacements à l'étranger sont soumis à l'autorisation du CIC (Conseil Interministériel de Crise).
- F) Avant tous les déplacements internationaux la fédération prendra l'attache de l'agence nationale du sport (ANS) et du ministère des sports qui transmettra la demande au CIC.
- G) Les déplacements ne pourront s'effectuer qu'après autorisation du CIC.

1) Coupes du Monde

Epreuves de qualification Olympique

Règles générales

Au maximum 8 athlètes (4F + 4H) pourront être engagés par compétition.

Pour toutes les participations aux épreuves de coupe du monde, le DTN prendra la décision finale au vu du respect des règles communes à l'ensemble des sélections (cf.P1) et après avis des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral.

Femmes

- Les athlètes femmes du Collectif Olympique Tokyo pourront participer à toutes les épreuves de coupe du monde (cf. Modalités de Sélection de la FFPM pour les JO de TOKYO).
- Les pentathlètes femmes ayant réalisées les critères 2020 sont sélectionnées dans l'ordre du classement national sélectif 2019-2020. (voir point 4 des règles communes à l'ensemble des sélections, page 1)
- Le DTN, après avis des entraîneurs nationaux, pourra sélectionner en coupe du monde d'autres athlètes en fonction des places disponibles. Cela permettra la sélection à une ou plusieurs coupes du monde par athlète.
 - La sélection se fera après évaluation des résultats tétathlon du critérium haut niveau du 12 décembre et des résultats pentathlon du trophée Christophe Ruer 2021.
 - Avoir réalisé un total minimum de points Pentathlon de **1300** points.
- Hors critères précédents, une ou plusieurs athlètes pourront être sélectionnées au choix du DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux.

Hommes

- Les athlètes hommes du Collectif Olympique Tokyo qui ont participé à 1 épreuve de coupe du monde en 2020 (WC Le Caire) participeront aux deux premières épreuves de Coupe du Monde en 2021 (cf. Modalités de Sélection modifiées de la FFPM pour les JO de TOKYO).
 - En cas de force majeure, validé par la DTN, ou de blessure, constatée par le médecin fédéral, et de non-participation à la WC1 ou WC2 2021, la participation à la 3^{ème} coupe du monde pourra être étudiée.
- Les athlètes hommes ayant réalisés les critères 2020 sont sélectionnés à une Coupe du Monde 2021 dans l'ordre du classement national sélectif 2019-2020. (voir point 4 des règles communes à l'ensemble des sélections, page 1)

- Le DTN, après avis des entraîneurs nationaux, pourra sélectionner en coupe du monde d'autres athlètes en fonction des places disponibles. Cela permettra la sélection à une coupe du monde par athlète.
 - La sélection se fera après évaluation des résultats tétathlon du critérium haut niveau du 12 décembre et des résultats pentathlon du trophée Christophe Ruer 2021.
 - Avoir réalisé un total minimum de points Pentathlon de **1450** points.
- Hors critères précédents, un ou plusieurs athlètes pourront être sélectionnés au choix du DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux.
- ✓ **Relais Mixte** : *La participation aux épreuves de relais mixte sera étudiée en fonction de l'opportunité et de l'intérêt de la participation ou non-participation de la France.*
 - Priorité 1 : athlètes du collectif Olympique*
 - Priorité 2 : La sélection se fera pour d'autres athlètes seniors ou juniors après évaluation des résultats tétathlon du critérium haut niveau du 12 décembre et des résultats pentathlon du trophée Christophe Ruer 2021.*
 - Dans tous les cas les athlètes seront retenus après avis des entraîneurs nationaux et décision du DTN.*

2) **Finale de la Coupe du Monde** (du 13 au 16 mai 2021 Séoul KOR)

Epreuve de qualification Olympique

Au maximum 6 athlètes (3F + 3H) pourront être qualifiés à cette compétition. La qualification des athlètes se fait en fonction des règles définies par l'UIPM.

Le DTN, après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral, confirmera à l'UIPM la participation des athlètes qualifiés(e)s au vu du respect des règles communes à l'ensemble des sélections (cf.P1).

- ✓ **Relais Mixte** : *La première femme et le premier homme à l'issue de l'épreuve individuelle.*

3) **Championnats du Monde Seniors** (du 07 au 13 juin 2021 Le Caire EGY)

Epreuve de qualification Olympique

La sélection en individuel sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H).

Femmes

Sauf cas signifiés dans les règles communes à l'ensemble des sélections, seront sélectionnées :

- Les 2 athlètes du Collectif Olympique Tokyo
- 2 autres athlètes dans l'ordre du classement des Coupes du Monde sélectif.
 - Pour être sélectionnable et entrer dans ce classement, les athlètes doivent avoir été classées au moins une fois dans le Top 18 d'une coupe du monde.

- Ce classement sera établi en prenant en compte pour chaque athlète la meilleure place obtenue sur la ou les coupe(s) du monde auxquelles elles ont participé(e)s.
- En cas d'égalité, la deuxième meilleure place en coupe du monde sera prise en compte, et ainsi de suite.
- Deux athlètes réserves maximum seront identifiées dans l'ordre du classement des Coupes du Monde sélectif.
- Hors critères précédents, une athlète au choix du DTN peut être sélectionnée après avis consultatif des entraîneurs nationaux.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue de la coupe du Monde N° 3, 2021. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

Hommes

Sauf cas significés dans les règles communes à l'ensemble des sélections, seront sélectionnés :

- Les 3 athlètes du Collectif Olympique Tokyo
- 1 autre athlète dans l'ordre du classement des Coupes du Monde sélectif.
 - Pour être sélectionnable et entrer dans ce classement, les athlètes doivent avoir été classés au moins une fois dans le Top 18 d'une coupe du monde.
 - Ce classement sera établi en prenant en compte pour chaque athlète la place obtenue sur la coupe du monde à laquelle ils ont participé.
 - En cas d'égalité, choix DTN.
- 3 athlètes réserves maximum seront identifiés dans l'ordre du classement Coupes du Monde sélectif.
- Hors critères précédents, un athlète au choix du DTN peut être sélectionné après avis consultatif des entraîneurs nationaux.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue de la coupe du Monde N° 3, 2021. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

4) Championnats d'Europe Seniors (du 04 au 11 juillet 2021 Nizhniy Novgorod RUS)

La sélection en individuel sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H).

Sauf cas significés dans les règles communes à l'ensemble des sélections, seront sélectionnables :

- Les 2 athlètes femmes et les 2 athlètes hommes sélectionné(e)s aux JO de Tokyo. La participation sera étudiée au regard de la préparation terminale individuelle de chaque athlète pour les Jeux Olympiques de Tokyo.
- Les athlètes ayant réalisé un Top 12 aux Championnats du Monde.
- En fonction des places disponibles, les athlètes seront sélectionnés dans l'ordre du Classement Coupe du Monde Sélectif.
- En cas d'égalité, choix DTN.
- 2 athlètes réserves maximum seront identifiés dans l'ordre du Classement Coupe du Monde Sélectif.

- Hors critères précédents, un(e) athlète au choix du DTN peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue des Championnats du Monde 2021. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

✓ **Championnats du Monde et Championnats d'Europe Senior par équipes**
Le classement par équipe prend en compte les 3 premiers athlètes par nation.

✓ **Championnats du Monde et Championnat d'Europe Senior en relais et/ou relais mixte**
*La participation aux épreuves de relais sera étudiée en fonction de plusieurs critères :
Opportunité de la participation ou non-participation de la France dans les épreuves de relais (relais avant ou après l'épreuve individuelle), dans tous les cas les athlètes seront retenus après avis des entraîneurs nationaux et décision du DTN.*

5) Compétitions Internationales Seniors (Cat B) **(Hors compétitions qualificatives aux championnats d'Europe et/ou du monde seniors)**

La participation aux compétitions internationales hors circuit des Coupes du Monde se fait sur sélection du DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral.

La sélection se fera après évaluation des résultats du critérium haut niveau du 12 décembre et des résultats pentathlon du trophée Christophe Ruer 2021. Les athlètes du collectif Olympique Tokyo sont prioritaires.

En cas de places disponibles la fédération pourra ouvrir des places dans l'ordre du classement national à des athlètes seniors et/ou U22.

- Les prises en charge seront étudiées au cas par cas et tiendront compte du contrat de performance 2021 avec l'Agence Nationale du Sport.
 - Possibilité de prise en charge fédérale totale ou partielle ou prise en charge par les participants.

**La prise en compte des résultats dans le classement national est conditionnée à une validation par la Direction Technique Nationale :*

- *Pour les U 22 avoir participé à au moins 2 compétitions nationales U 22 ou senior*
- *Dans la situation d'un entraînement permanent dans un pays étranger, le dispositif devra avoir été validé par la direction technique nationale. Dans ce cas, tous les résultats réalisés à l'occasion des circuits nationaux dans le pays correspondant seront pris en compte dans les classements nationaux. L'obligation de participation à 2 compétitions nationales ne sera pas appliquée.*
- *Niveau de la compétition*

6) Championnats d'Europe U24

La participation aux Championnats d'Europe U24 sera étudiée en fonction de plusieurs critères :

- Opportunité de la participation ou non-participation de la France
- Organisation du calendrier international
- Budget du contrat de performance

La sélection en individuel sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H) qui seront sélectionnables s'ils répondent aux critères suivants :

- Avoir réalisé un total de points minimum Pentathlon de **1450** points pour les hommes et **1300** points pour les femmes.
- Le classement national prendra en compte :
 - Les résultats de la saison 2019-2020 et les résultats tétathlon du critérium haut niveau 2020.
 - Les circuits nationaux 2021, le trophée Christophe Ruer 2021, et toutes les compétitions internationales saison 2020-2021 junior et/ou senior. (si sélection et/ou participation validée par la DTN).

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

✓ Championnats d'Europe U24 relais et/ou relais mixte

Pour les épreuves de relais, les athlètes seront retenus sur avis des entraîneurs nationaux. La décision devra être entérinée par le DTN

7) Championnats d'Europe U22 du 28 juin au 4 juillet 2021 Bern SUI

et

8) Championnats du Monde U22 du 11 au 17 Juillet 2021 EGY

La sélection **pour les deux championnats** sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H) qui seront sélectionnables s'ils répondent aux critères suivants :

- ✓ Une seule sélection pour les deux championnats sera annoncée.
- ✓ La confirmation de sélection pour les Championnats du Monde sera étudiée pour tous les athlètes terminant au-delà de la 18^{ème} place de la finale des Championnats d'Europe.
 - En raison de la crise sanitaire et son impact sur le calendrier des compétitions, le DTN prendra en compte les résultats de la saison 2019-2020 et toutes les compétitions 2020-2021 qu'il sera possible d'organiser.
 - Avoir réalisé un total de points minimum Pentathlon de **1450** points pour les garçons et **1300** points pour les filles.
 - Avoir réalisé un minimum en triathlon de **900** points pour les garçons et de **770** pour les filles
 - Seuls les athlètes ayant réalisé au moins une fois le nombre de points minimum dans les 2 critères ci-dessus sont sélectionnables.
 - Les 3 premiers athlètes du classement national Junior (si minimas réalisés) sont qualifiables,
 - Hors critères précédents, 1 athlète au choix du DTN peut être sélectionné (ée) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.
 - Le classement national prendra en compte :
 - Les résultats de la saison 2019-2020 et les résultats tétathlon du critérium haut niveau 2020.
 - Les circuits nationaux 2021, le trophée Christophe Ruer 2021, et toutes les compétitions internationales saison 2020-2021 junior et/ou senior. (si sélection et/ou participation validée par la DTN).

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération **avant le 13 juin 2021**. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

✓ **Championnats d'Europe et Championnats du Monde U22 par équipes :**

Le classement par équipe prend en compte les 3 premiers athlètes par nation.

✓ **Championnats d'Europe et Championnats du Monde U22 relais et/ou relais mixte**

Pour les épreuves de relais, les athlètes seront retenus sur avis des entraîneurs nationaux. La décision devra être entérinée par le DTN

9) Compétitions internationales U22 Les athlètes classés sur les listes de haut niveau pourront être sélectionnés par la fédération pour participer à des épreuves internationales.

10) Championnats du monde U19 du 04 au 10 juillet 2021 EGY

Et

10) Championnats d'Europe U19 du 28 août au 05 septembre 2021 Caldas da Raina POR

La sélection pour les **deux championnats** sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H) qui seront sélectionnables s'ils répondent aux critères suivants :

- ✓ Une seule sélection pour les deux championnats sera annoncée.
- ✓ La confirmation de sélection pour les Championnats d'Europe sera étudiée pour tous les athlètes
- ✓ Les athlètes médaillés aux championnats du monde sont assurés de leur sélection.

- En raison de la crise sanitaire et son impact sur le calendrier des compétitions, le DTN prendra en compte les résultats de la saison 2019-2020 et toutes les compétitions 2020-2021 qu'il sera possible d'organiser, en complément toutes les épreuves U22/seniors auxquelles un U19 participerait (sans l'équitation) et toutes les épreuves internationales UIPM U19/U22 de la saison en cours, validées par la DTN.
 - Avoir réalisé un total de points minimum Tetrathlon de **1100** points pour les garçons et **980** points pour les filles.
 - Avoir réalisé un minimum en triathlon de **890** points pour les garçons et de **760** pour les filles (seuls les résultats triathlon comptant dans la ranking U22-U19, seront pris en compte pour la réalisation des minimas)
 - Seuls les athlètes ayant réalisés au moins une fois le nombre de points minimum dans les 2 critères ci-dessus sont sélectionnables.
 - Le champion de France U19 2021, ayant réalisé les minimas dans la saison.
 - Les 2 premiers athlètes du classement national U19, hors champion de France (si minimas réalisés dans la saison) sont qualifiables, dans la mesure où il n'y a pas d'athlètes sur le podium des championnats du monde U19.
 - Hors critères précédents, 1 athlète au choix du DTN peut être sélectionné (ée) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue du **Championnat de France de tetrathlon U19 2021**. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

✓ **Championnats du Monde et championnats d'Europe par équipes :**
Le classement par équipe prend en compte les 3 premiers athlètes par nation.

✓ **Championnats du Monde et championnats d'Europe de relais :**
Pour les épreuves de relais, après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral, la sélection définitive sera annoncée par le DTN.

U17

12) Championnats du monde U17 du 04 au 10 juillet 2021 EGY

La sélection pour le **championnat du Monde** sera composée au maximum de 4 athlètes (2F + 2H) qui seront sélectionnables s'ils répondent aux critères suivants :

- Le champion de France **triathlon** U17, ayant réalisé les **minimas triathlon** dans la saison.
- Le premier athlète du classement national « **Monde et Europe triathlon U17** », hors champion de France **de triathlon** (si minimas réalisés dans la saison) est qualifiable.
- *Si le champion de France **de triathlon** U17, n'a pas réalisé les minimas dans la saison, le 2^{ème} athlète du classement national « **Monde et Europe triathlon U17** » (si minimas réalisés) est sélectionnable.*
- **En raison de la crise sanitaire et son impact sur le calendrier des compétitions, le DTN prendra en compte les résultats de toutes les compétitions 2020-2021 qu'il sera possible d'organiser, et toutes les épreuves internationales UIPM U17/U19 de la saison en cours, validées par la DTN.**
- Les athlètes sont sélectionnables s'ils répondent aux critères suivants :
 - Avoir réalisé en triathlon un minimum de **885** points pour les garçons et **785** points pour les filles.
 - Seuls les athlètes ayant réalisé au moins une fois le nombre de points minimum sont sélectionnables. Les minimas triathlon devront avoir été réalisés pendant les circuits nationaux U17 ou le Championnat de France U17 de tetrathlon **ou pendant les championnats de France de triathlon U17**. Les points réalisés en compétition de triathlon et de zone (sud/nord) ne seront pas pris en compte.
- Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération **à l'issue du Championnat de France de triathlon U17 2021**. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

13) Championnats d'Europe U17 du 28 août au 05 septembre 2021 Caldas da Raina POR

La sélection pour le **championnat d'Europe** sera composée au maximum de 6 athlètes (3F + 3H)

En complément de tous les critères annoncés pour les Championnats du Monde la sélection pour les championnats d'Europe suivra le classement national « Monde et Europe triathlon U17 » pour arriver à 6 athlètes maximum répartis dans les deux genres F et H.

- ✓ La confirmation de sélection pour les Championnats d'Europe sera étudiée pour tous les athlètes ayant participé aux Championnats du Monde.
- ✓ Les athlètes médaillés aux championnats du monde sont assurés de leur sélection.
- ✓ L'athlète qui ne rentre pas en finale des championnats du Monde pourra être remplacé pour les championnats d'Europe par l'athlète suivant du classement national « Monde et Europe triathlon U17 » si minimas réalisés dans la saison.
- Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération **à l'issue du Championnat des**

Championnats du Monde de triathlon U17 2021. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

✓ **Championnats du Monde et d'Europe par équipes :**

Le classement par équipe prend en compte les 3 premiers athlètes par nation.

✓ **Championnats du Monde et d'Europe de relais :**

Pour les épreuves de relais, après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral, la sélection définitive sera annoncée par le DTN

14) Championnats du Monde Master

- Avoir participé à au moins un circuit national Master
- Les modalités de participation et de sélection seront éditées ultérieurement

15) Sélections pour les autres compétitions Internationales Pentathlon, Tetrathlon, Triathlon, Biathlon, Laser Run Toutes catégories

- D'autres compétitions internationales, pourront être ouvertes aux athlètes qui souhaitent y participer, si elles ne sont pas prises en compte comme compétitions qualificatives, et ce pour chaque catégorie.
- La fédération décide de la publication de l'invitation.
- Les athlètes doivent être licenciés à la FFPM et avoir la licence UIPM à jour
- Les frais seront à la charge des participants.

*Ces compétitions ne seront pas prises en compte dans les classements nationaux sélectifs pour les épreuves internationales majeures.